

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT ÉVRY

CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES



LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Monsieur Le président de la mission régionale de
l'autorité environnementale.
12 Cours Louis Lumière CS 70027
94307, Vincennes cedex

Chevannes, le 08 mai 2024

Objet: Demande d'examen au cas par cas – Procédure de Déclaration de Projet et Mise en compatibilité du PLU de la commune de CHEVANNES (91).

Monsieur le Président,

La commune de Chevannes a engagé une procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU par Délibération du Conseil Municipal N°2023/051 du 24 octobre 2023.

Nous vous prions de trouver ci-joint pour avis l'ensemble de la maquette du dossier ainsi que le dossier cas/cas qui l'accompagne.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Sami BEN OUADA


08 MAI 2024

